

Guide *des études*

2022 - 2023

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

MUSICIEN INTERVENANT

OPTION

« PRÉPA CFMI »





ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

GUIDE DES ÉTUDES DU CFMI

Diplôme Universitaire
Musicien intervenant

Licence Arts – Musique et musicologie
option « prépa CFMI »

Avant-propos

Ce guide des études est avant tout un outil destiné aux étudiants¹ du CFMI de Lille. Il contient les informations utiles pour l'année universitaire 2022-2023 (organisation des études, contenu des enseignements, règlement intérieur, délivrance des diplômes, etc.) ainsi que des éléments plus généraux sur les services de l'université de Lille. Il est donc conseillé aux étudiants en cursus DUMI de le lire et de s'y référer régulièrement.

D'autres utilisateurs pourront également y trouver de quoi alimenter leur réflexion : étudiants musiciens inscrits dans d'autres parcours d'étude, personnes en activité qui envisagent une qualification ou une réorientation, lycéens qui s'interrogent sur leurs études futures...

Tous ces lecteurs pourront ainsi prendre la mesure du contenu de la formation dispensée au CFMI, des prérequis indispensables pour y accéder, et ainsi se faire une idée des métiers auxquels elle conduit.

L'équipe, pédagogique et administrative, du CFMI se tient à disposition pour davantage de renseignements si nécessaire.

¹ Dans ce document, le masculin appliqué aux pronoms ou aux noms communs désignant une collectivité (*étudiant, enseignant, tuteur, formateur...*) est employé de façon générique dans le but de ne pas alourdir le texte. Il doit évidemment se comprendre comme incluant tout genre dans lequel les personnes peuvent se reconnaître.

Sommaire

Présentation générale	7
Le plan de formation 2022-2023	13
Les compétences liées au métier	14
L'organisation de la scolarité	17
Les contenus de la formation	23
Les disciplines enseignées	24
Les stages et les interventions pratiques	32
Les projets artistiques	37
Les enseignants et chargés de cours	39
Règlementation	41
Règlement des études	42
Règlement intérieur du CFMI	47
Informations pratiques	51
Les services numériques de l'université	52
Le CLIL : centre de langues de l'université de Lille	55
Politique « handicap » de l'établissement	57
La maison de la médiation : informer et prévenir	59

Présentation générale



Le CFMI de Lille

Le Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) est un institut interne (article L-713.9 du *Code de l'éducation*) de l'université de Lille. Il est placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture.

Il est animé par une équipe pédagogique et administrative permanente et fait appel, pour les enseignements, les stages sur le terrain et les projets artistiques, à de nombreux chargés de cours professionnels (artistes, enseignants, chercheurs, luthiers...), ainsi qu'à de nombreux partenaires (collectivités territoriales, établissements scolaires, institutions culturelles...).

Le métier de musicien intervenant

Le musicien intervenant est à la fois un musicien, un pédagogue et un acteur du développement culturel. Il conçoit, conduit et encadre, en partenariat avec d'autres professionnels (enseignants, responsables et élus locaux, artistes...), des projets musicaux permettant l'accès à la pratique musicale pour des publics variés : les enfants (à l'école et en dehors), les tout-petits, les adultes amateurs, les personnes malades, handicapées, incarcérées...

Il travaille sur un territoire (un quartier, une ville, une agglomération...) au sein d'une structure (une collectivité territoriale, une école de musique, une association...) ou en indépendant.

Par ses projets, il met en lien le milieu scolaire, les conservatoires et les autres lieux de pratique, de création ou de diffusion de la musique. Son action contribue à la vie artistique et culturelle de la collectivité où il travaille.

Son expertise en matière d'éducation artistique et son esprit de recherche et d'innovation lui permettent de prendre part à la définition des actions et des politiques locales en vue de la démocratisation de l'accès à la musique et la culture.

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence et justifier de deux années d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la Validation des Acquis Professionnels.

Il est nécessaire de posséder une solide identité musicale et artistique, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix ainsi qu'une motivation et une maturité suffisantes pour travailler avec les enfants.

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

Les tests d'entrée

Le recrutement se fait suite à l'examen d'un dossier et grâce à des tests qui comprennent : des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales et un entretien. Le CFMI organise généralement une session de tests en mai ou juin ; et parfois une autre en septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université de Lille.

Conseils pour se préparer

Les épreuves d'écoute comprennent des relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques. Elles nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit en musique. Le cas échéant, adressez-vous à une école de musique ou un Conservatoire en indiquant votre désir d'entrer au CFMI. Ils pourront vous orienter vers des enseignements adaptés à votre projet.

La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale et de confiance pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.

Concevez un programme véritablement musical (instrumental et vocal) où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.

Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez autant que possible les expériences qui vous préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).

Montrez-vous curieux des si divers univers culturels et artistiques, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musique contemporaine, musique ancienne, musique traditionnelle européenne ou non, musique expérimentale, musique électroacoustique, chanson... Intéressez-vous aussi aux autres arts.

Informez-vous, par des rencontres et des lectures, sur le métier de musicien intervenant et les contenus de la formation, afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

L'option « préparation à l'entrée au CFMI »

Cette option a été ouverte en septembre 2014. Elle est destinée aux bacheliers intéressés par une poursuite d'études au CFMI et l'obtention du DUMI, mais encore trop jeunes pour y entrer.

Elle permet, au cours des trois années de licence de musique et musico-logie, de suivre des enseignements spécifiques (instrument, voix, formation musicale, improvisation), de conforter son projet professionnel et de se préparer au DUMI.

L'accès à cette option suppose d'être préalablement inscrit en licence, parcours « Musique et Musicologie » à l'université de Lille par le biais du portail d'accès à l'enseignement supérieur (attention à bien respecter les délais et les procédures). L'admission à l'option elle-même se fait sur dossier, et parfois entretien, début septembre. L'effectif est limité et l'étudiant doit s'inscrire en parallèle au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing où se déroulent une partie des cours et avec lequel le CFMI a passé une convention (frais d'inscription en fonction du quotient familial).

Les tests d'entrée au CFMI sont accessibles dès la 2^e année de licence (L2). Si l'étudiant est reçu, il peut commencer la formation au CFMI dès la rentrée suivante. Dans le cas contraire, il pourra poursuivre l'option en licence et se représenter l'année suivante si c'est toujours son projet.

Rentrée de septembre 2022

Les tests pour l'entrée en formation au CFMI en septembre 2023 se dérouleront en mai-juin 2023 (les dates exactes seront communiquées ultérieurement). La procédure, dématérialisée, sera accessible en ligne au cours du 1^{er} trimestre 2023. Consultez régulièrement le site Internet du CFMI et de l'université de Lille et suivez leurs actualités sur les réseaux sociaux.

Pour tout renseignement sur l'institut, sur la formation ou sur les procédures d'inscription, vous pouvez vous adresser au secrétariat, par téléphone, par courrier électronique ou postal :

CFMI – Université de Lille
Campus Pont de Bois – Rue du Barreau
BP 60149 – 59653 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 03 20 41 73 11
<https://cfmi.univ-lille.fr/>
cfmi@univ-lille.fr

Pour des renseignements sur l'inscription à l'université de Lille, sur la validation des acquis, sur les services aux étudiants, consultez le site Internet de l'université : www.univ-lille.fr.

Les études au CFMI

La formation dispensée au CFMI est professionnelle, à la fois musicale et pédagogique, théorique et pratique. Les disciplines enseignées permettent de conforter sa personnalité de musicien (chant, direction, accompagnement, improvisation, percussions, mais aussi danse, théâtre...), de développer sa réflexion pédagogique et didactique, d'apprendre à mener des projets musicaux avec des partenaires divers pour des enfants ou d'autres publics, de se doter d'outils nécessaires au métier (technique du son, informatique musicale, organologie, etc.) et de renforcer sa culture.

Le cursus s'étend sur deux années à temps plein, pour un volume global de 1500 heures, stages inclus.

Le DUMI

À l'issue de la formation, l'étudiant obtient le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, ou DUMI, qui est inscrit au registre national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau 6 (niveau « bac + 3 / +4 »).

Ce diplôme permet l'accès au cadre d'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale ainsi qu'à des emplois salariés ou en indépendant dans les secteurs artistique, culturel, éducatif et social.

Le diplôme peut être également délivré dans le cadre du dispositif de la VAE, Validation des Acquis de l'Expérience.

Le plan de formation 2022-2023



LES COMPÉTENCES LIÉES AU MÉTIER

Les enseignements qui conduisent au DUMI sont conçus au regard des champs de compétences du métier de musicien intervenant, tels qu'ils figurent dans le *Référentiel métier / musicien intervenant*, (2018), document rédigé conjointement par les associations professionnelles représentatives, les syndicats, les employeurs (secteurs public et privé), les ministères de tutelle et le conseil national des CFMI.

Agir en artiste musicien

Assumer une identité artistique : maîtriser la pratique d'un ou plusieurs instruments, être capable de chanter avec aisance et sensibilité dans plusieurs esthétiques musicales, être capable de se produire en public et de développer ses propres expériences et créations artistiques, savoir entretenir une démarche d'ouverture, de création et d'invention.

Avoir une pratique artistique diversifiée pour nourrir sa pédagogie : pouvoir jouer de divers instruments notamment les percussions, la voix, les percussions corporelles et les dispositifs électroniques, maîtriser des techniques d'accompagnement instrumental (savoir accompagner un chœur et s'accompagner en chantant de façon riche et variée), savoir transcrire la musique, arranger et composer, savoir utiliser les outils audio et vidéo numériques, avoir une pratique instrumentale ouverte et créative (objets détournés, lutheries expérimentales, installations...) éventuellement en lien avec d'autres formes d'art.

Posséder une large culture musicale et artistique : connaître et savoir reconnaître les différentes esthétiques musicales à travers l'histoire et le monde, notamment les langages musicaux contemporains et extra européens, avoir des connaissances dans des domaines artistiques autres que la musique, savoir créer des liens entre les différentes formes d'expressions artistiques, savoir se documenter et exploiter des ressources variées.

Enseigner, éduquer, transmettre

Identifier et construire des objectifs d'apprentissage : connaître le cadre scolaire (dispositifs, programmes et orientations, organisation de l'école, mission des différents acteurs de l'école), connaître le cadre de l'enseignement artistique spécialisé (charte de l'enseignement artistique, schémas d'orientation pédagogique...), connaître les différents courants et modalités pédagogiques, savoir identifier les connaissances, les compétences et la culture à travailler et à transmettre, être capable d'imaginer les situations et les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'apprentissage en concertation avec un professeur des écoles, savoir élaborer une progression.

Conduire des séances avec des groupes d'enfants ou d'autres publics : savoir mener un groupe en faisant preuve d'autorité et de rayonnement, de bienveillance et d'exigence, être capable de réagir à l'imprévu, savoir être attentif au groupe et à chaque individu, savoir susciter le dialogue, l'analyse, l'initiative, la réflexion critique.

Transmettre des connaissances et compétences musicales et transversales : savoir mener des séances collectives d'éducation musicale en collaboration avec un professeur des écoles et en transversalité avec les autres apprentissages scolaires, savoir mobiliser des outils ludiques impliquant le corps et la sensibilité dans l'ensemble des activités menées, savoir développer des compétences vocales et instrumentales à l'intérieur d'un parcours et dans une progression séquencée, être capable de conduire des pratiques vocales ou instrumentales collectives en s'appuyant sur une méthodologie de répétition, un geste de direction qui guide la production musicale, des compétences d'écoute en temps réel et une capacité à transmettre une image sonore précise, pouvoir mener des démarches d'invention et de création musicale collectives passant de la découverte ludique des matériaux sonores à l'élaboration d'une œuvre aboutie et exigeante, savoir mener des démarches d'écoute en rapport avec le projet mené et permettant de développer les connaissances, le goût et la curiosité dans le domaine musical et de l'histoire des arts, être capable de développer la qualité du geste instrumental sur des objets sonores, des instruments, le corps et de le mettre au service d'une réalisation artistique, être en mesure d'accompagner un groupe vers une prestation scénique valorisant les compétences acquises pendant l'année sous la forme d'un projet artistique et pédagogique.

Évaluer les apprentissages : connaître les différentes formes d'évaluation, être en mesure de prévoir les modalités et critères d'évaluation des apprentissages, être capable d'analyser les progrès individuels et collectifs des élèves ou du public visé, pouvoir proposer des remédiations, savoir analyser son action et ses effets.

Concevoir et conduire des projets d'éducation artistique et culturelle

Concevoir des projets d'éducation artistique et culturelle : savoir identifier les acteurs et dispositifs éducatifs, culturels et sociaux de son territoire d'activité, pouvoir négocier avec des partenaires et des acteurs d'un territoire, savoir élaborer des projets adaptés aux contextes et répondant à la fois aux objectifs de la structure employeuse (collectivité ou association) et de la structure d'accueil, savoir initier de nouvelles formes de rencontres entre les artistes, le spectacle, les œuvres et le public, être capable de définir et mettre en œuvre des actions pour sensibiliser les enfants ou d'autres publics au spectacle vivant, être capable d'élaborer avec les structures culturelles de diffusion et de création des actions de médiation autour d'un artiste, d'une œuvre, d'un langage, d'une pratique musicale.

Conduire des projets d'éducation artistique et culturelle : être capable de travailler avec différents partenaires éducatifs, artistiques, culturels et sociaux, savoir s'organiser, conduire et diriger des activités de pratique et d'éducation artistique, savoir produire des documents (visuels, sonores, écrits) pour valoriser un projet et en rendre compte, être en mesure de prévoir des modalités d'évaluation co-construites, savoir mener une évaluation.

Coordonner des équipes et contribuer au développement culturel d'un territoire

Coordonner des équipes : être capable de produire des documents de présentation de projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, savoir conduire des réunions et mener des activités de collaboration et de concertation, être capable d'organiser le travail des équipes dans le domaine de l'éducation artistique.

Contribuer au développement culturel d'un territoire : connaître le fonctionnement des services publics et des associations, être en mesure de participer à la réflexion sur les politiques locales d'éducation artistique et culturelle et de faire des propositions d'actions à mettre en œuvre, pouvoir participer à l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un projet éducatif de territoire, savoir identifier les personnes et les lieux ressources pour l'éducation artistique et culturelle sur un territoire, être capable de développer les réseaux et les partenariats entre les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation s'étend sur deux années, réparties en quatre semestres qui possèdent chacun une « couleur » particulière. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques, des stages et des projets artistiques qui sont en lien les uns avec les autres et correspondant aux compétences, missions et activités du musicien intervenant.

Pour chacun des semestres, les disciplines et unités d'enseignement (UE) sont regroupées en blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Les blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Les deux premiers BCC, Chanter et faire chanter et Jouer, inventer, créer, partager ont pour objet de conforter et compléter la formation artistique de l'étudiant afin qu'il sache se positionner devant les groupes qu'il encadre comme artiste et comme musicien poly-praticien. Les disciplines, essentiellement musicales (pratiques et culture vocales, pédagogie du chant choral, pratiques instrumentales, lutherie expérimentales et conception de projet artistique) comprennent également une ouverture à d'autres expressions artistiques que la musique (danse, littérature de jeunesse, arts visuels, pratique de la scène...).

Les enseignements sont menés sous la forme de projets, souvent avec des artistes et partenaires extérieurs, et donnent lieu à des restitutions dans des lieux culturels face à un public.

Les BCC Mener des projets d'éducation artistique et Intervenir dans des milieux diversifiés constituent le socle pratique de la formation.

Au cours de stages et d'interventions répartis sur les deux années, l'étudiant apprend à mettre en œuvre, à l'école (maternelle et élémentaire) ainsi que dans les structures d'accueil des tout-petits, des projets musicaux inscrits dans une perspective d'éducation artistique.

Les UE de culture professionnelle sont destinées à doter l'étudiant des outils et connaissances nécessaires à son action. Celui-ci est également préparé à prendre du recul sur sa pratique et à concevoir des projets inventifs dans leur forme et pertinents dans le contexte d'exercice.

En deuxième année, les UE du parcours personnalisé permettent à l'étudiant de peu à peu affiner et diversifier son parcours personnel. En explorant de nouveaux terrains, en agissant devant de nouveaux publics, l'étudiant construit son identité propre, développe son réseau et prépare activement son insertion professionnelle.

Semestre 1

Ce semestre est celui de l'entrée en formation, de la découverte du métier et de ses enjeux. Le répertoire de la chanson ainsi que les pratiques vocales en constituent la colonne vertébrale. L'étudiant va peu à peu se familiariser avec le milieu scolaire par des stages d'observation, au sein d'une classe d'application puis lors d'un stage.

BCC	UE	ECTS	Disciplines	Heures
Chanter et faire chanter	Pratiques et culture vocales	10	Technique vocale	15
			Répertoires et interprétation	18
			Atelier choral	27
	Pédagogie du chant choral		Conduite des pratiques vocales	24
			Classe d'application	33
			Physiologie de la voix de l'enfant	12
				129
Jouer, inventer, créer, partager	Pratiques instrumentales	10	Instrument d'accompagnement	15
			Percussions	18
			Improvisation	18
			Jeu instrumental collectif	15
	Lutheries expérimentales		Organologie pratique	15
			Technique du son / Lutheries électroniques	15
	Conception de projet artistique		Pratiques scéniques et chorégraphiques	30
			Création d'un spectacle de chansons	30
				156
Mener des projets d'éducation artistique	Culture professionnelle	10	Rencontre de professionnels	12
			Analyse d'expérience (PEC)	9
	Mener un projet vocal à l'école		Didactique et pédagogie	12
			Écoute / Analyse / Écriture	18
			Stage en école élémentaire	33
	Communication		Expression écrite et orale (éval. transv.)	3
			Langue vivante (autoformation)	3
				90
		30		375

Semestre 2

Le deuxième semestre est consacré aux démarches d'invention et de création. Par différentes approches (musique concrète, lutherie, composition, improvisation...) ainsi que lors d'un projet artistique mené avec une artiste en résidence, l'étudiant est mis en situation de créer. Il conforte également sa pratique pédagogique (stage en école élémentaire) et s'ouvre au monde de la petite enfance (en crèche et en école maternelle). À l'issue de la 1^e année, l'étudiant a acquis une première expérience significative de l'intervention et a élargi son champ d'expression artistique.

BCC	UE	ECTS	Disciplines	Heures
Chanter et faire chanter	Pratiques et culture vocales		Technique vocale	15
			Répertoires et interprétation	18
			Atelier choral – Concert choral	27
	Pédagogie du chant choral		Conduite des pratiques vocales	24
			Classe d'application	33
		10		117
Jouer, inventer, créer, partager	Pratiques instrumentales		Instrument d'accompagnement	15
			Percussions	18
			Jeu instrumental collectif	15
			Improvisation	27
	Lutheries expérimentales		Organologie pratique	15
			Technique du son / Lutheries électroniques	15
	Conception de projet artistique		Pratiques scéniques et chorégraphiques	30
Création d'un spectacle (conte en musique)		30		
		10		165
Mener des projets d'éducation artistique	Culture professionnelle		Rencontre de professionnels	12
			Analyse d'expérience (PEC)	6
	Intervenir en petite enfance		Développement psychomoteur de l'enfant	12
			Stage en école maternelle	30
			Interventions en crèche	18
	Mener un projet de création à l'école		Didactique et pédagogie	30
			Écoute / analyse / Écriture	18
			Stage en école élémentaire	33
	Communication		Expression écrite et orale (éval. transv.)	3
			Langue vivante (autoformation)	3
		10		165
		30		447

Semestre 3

Le troisième semestre est centré sur la conception de projets dans le cadre de stages ou d'interventions, à l'école et dans d'autres milieux, en partenariat avec d'autres professionnels. La poursuite des enseignements artistiques ainsi que ces mises en situation permettent à l'étudiant de gagner en autonomie, d'enrichir et de personnaliser son parcours.

BCC	UE	ECTS	Disciplines	Heures
Chanter et faire chanter	Pratiques et culture vocales		Technique vocale	15
			Répertoires et interprétation	18
			Atelier choral	27
	Pédagogie du chant choral		Conduite des pratiques vocales	18
			Classe d'application	33
		10		111
Jouer, inventer, créer, partager	Pratiques instrumentales		Instrument d'accompagnement	15
			Percussions	18
			Jeu instrumental collectif	15
			Improvisation	12
	Lutheries expérimentales		Organologie pratique	18
	Conception de projet artistique		Pratiques scéniques et chorégraphiques	18
			Création de spectacle	23
		10		119
Intervenir dans des milieux diversifiés	Concevoir et mener des projets à l'école		Didactique et pédagogie	15
			Stage préprofessionnel	72
	Diversifier son parcours		Connaissance des milieux pro.	21
			Parcours personnalisé (PPE)	60
	Communication		Expression écrite et orale (éval. transv.)	3
			Langue vivante (autoformation)	3
		10		174
		30		404

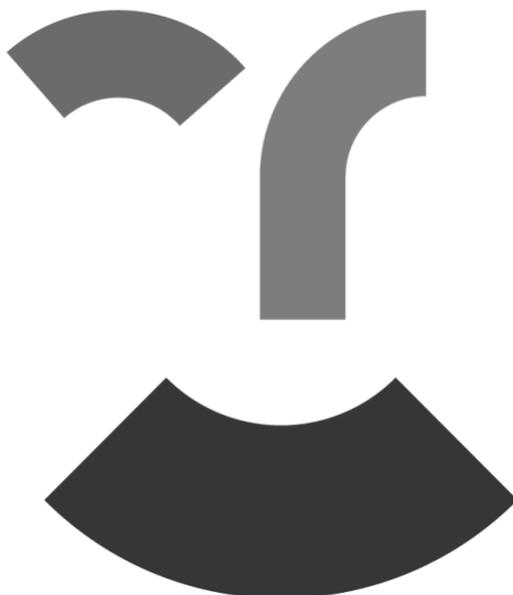
Semestre 4

Le quatrième semestre clôt la formation, il voit l'aboutissement et le bilan des projets entrepris au semestre 3 (stages en milieu scolaire et sur d'autres terrains, concerts et spectacles, notamment l'opération *l'Enfant dans son temps musical – ETM*). Il se conclut par les épreuves terminales qui conduisent à la délivrance du diplôme.

BCC	UE	ECTS	Disciplines	Heures
Chanter et faire chanter	Pratiques et culture vocales	10	Technique vocale	15
			Répertoires et interprétation	18
			Atelier choral – Concert choral	27
	Pédagogie du chant choral		Conduite des pratiques vocales	18
			Classe d'application	33
				111
Jouer, inventer, créer, partager	Pratiques instrumentales	10	Instrument d'accompagnement	15
			Jeu instrumental collectif	15
			Percussions	18
	Lutheries expérimentales		Organologie pratique	18
	Conception de projet artistique		Pratiques scéniques et chorégraphiques	18
<i>Création de spectacle (ETM)*</i>		30		
				114
Intervenir dans des milieux diversifiés	Concevoir et mener des projets à l'école	10	Stage préprofessionnel	72
			<i>Épreuve de pratique pédagogique*</i>	
	Diversifier son parcours		Rencontre de professionnels	12
			Parcours personnalisé (PPE)	60
	Communication		Expression écrite et orale	3
<i>Mémoire professionnel et soutenance*</i>				
				162
				30
				387

** Épreuves terminales du DUMI*

Les contenus de la formation



LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Conduite des pratiques vocales / Classe d'application

Objectifs : les pratiques vocales sont une activité centrale des séances musicales à l'école, c'est pourquoi les enseignements qui lui sont consacrés se déroulent sur les deux années de la formation.

En 1^e année, l'étudiant devra se constituer un répertoire de chansons pour la classe et les autres lieux d'intervention, acquérir les outils nécessaires à la transmission orale et aux pratiques vocales enfantines.

En 2^e année, il devra mettre en œuvre, dans le cadre du stage, un projet choral de qualité, développer son geste de direction d'un point de vue pédagogique, expressif et technique, développer l'aisance face au groupe, développer sa capacité à entendre et faire évoluer le son du chœur, conforter et synthétiser les outils (vocaux, rythmiques, gestuels, instrumentaux, culturels, littéraires...) acquis dans d'autres cours, au service du chant choral à l'école.

Contenus : répertoires diversifiés (unisson, canon, polyphonie), modes de transmission, outils techniques de direction, préparations corporelles et vocales adaptées, jeux vocaux, pratiques expérimentales, organisation des répétitions et des séquences d'apprentissage... En 1^e comme en 2^e année, des séances prennent la forme de cours collectifs et de mises en situation devant une classe d'application (École Bossuet de Villeneuve d'Ascq).

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, l'engagement et l'esprit de recherche et comporte des moments de pratique (passages devant le groupe des étudiants ou une classe) ainsi que des travaux écrits (analyse de répertoire, préparations écrites et bilans des séances).

Culture professionnelle / Connaissance des milieux

Objectifs : connaître les contextes d'exercice du musicien intervenant (système éducatif, enseignement spécialisé de la musique, lieux culturels, collectivités territoriales, etc.), identifier les acteurs et les dispositifs de l'éducation artistique ainsi que du développement culturel dans un territoire, mettre en application ces connaissances dans le contexte des stages et des interventions.

Contenus : lecture et analyse des textes-cadres, établissement de grilles d'observation en lien avec les stages et les projets d'intervention, observation et rencontre de professionnels, d'acteurs locaux, analyse des informations obtenues.

Évaluation : travaux oraux et écrits fondés sur les rencontres, les observations et l'analyse des contextes propres aux stages, aux interventions ou projets (l'école, l'école de musique, la crèche, les associations, les ressources locales...).

Développement de l'enfant / Psychologie des apprentissages

Objectifs : ces enseignements placés en 1^e année de formation sont dispensés par des professionnels. Ils sont destinés à familiariser l'étudiant avec les étapes du développement de l'enfant ainsi qu'avec les sciences qui étudient la relation des enfants aux apprentissages, et plus particulièrement à celui de la musique.

Contenus : apports de connaissances sur le développement sensoriel, moteur, cognitif, linguistique, affectif et relationnel de l'enfant, analyses de séquences vidéo, jeux et mises en situation, réflexion sur la prise en compte des publics à besoins particuliers.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la volonté de comprendre et de participer, l'engagement et l'esprit de recherche et est liée aux différents stages et interventions (retour réflexif sur sa pratique).

Didactique et pédagogie

Objectifs : la didactique étant définie comme le « quoi enseigner ? » et la pédagogie comme le « comment enseigner ? », ce cours, qui se poursuit au long des deux années de la formation, a pour but de donner à l'étudiant les compétences nécessaires à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses interventions en termes de contenus et de moyens, ainsi que d'accompagner sa prise d'autonomie progressive dans l'élaboration de projets pédagogiques.

Contenus : au cours des deux années de formation, l'étudiant va acquérir des connaissances sur la discipline éducation musicale, son histoire et ses enjeux, se doter d'outils pour concevoir, mener et évaluer des séances (et à terme un projet finalisé) permettant l'apprentissage et l'expression des enfants ou du public visé.

Évaluation : elle est liée aux différents stages et autres interventions.

En première année, elle prend en compte les retours réflexifs sur les activités menées en classe (interprétation, improvisation, invention, création, écoute), les contenus musicaux (répertoires, dispositifs instrumentaux et vocaux, codage...) et la maîtrise des outils du musicien intervenant (préparations de séances, modalités d'évaluation, outils de remédiation).

En 2^e année, l'évaluation comprend la rédaction et la soutenance à l'oral d'un dossier de projets musicaux (en fin de semestre3). L'épreuve de pratique pédagogique (au cours du semestre 4) constitue une des épreuves terminales du diplôme.

Écoute, analyse, écriture

Objectifs : développer des outils d'analyse et d'écoute pour soi d'abord, et en vue de transmettre à un groupe. Élargir sa culture musicale, son voca-

bulaire et ses références culturelles. Développer sa capacité à transcrire la musique, arranger et composer en vue d'une réalisation collective.

Contenus : méthodologie d'analyse, l'écoute dans les programmes scolaires et dans l'éducation musicale des enfants, culture musicale, histoire des arts, travaux d'écriture et d'arrangement.

Évaluation : Travaux individuels ou collectifs en lien avec les projets et les stages menés durant la formation.

Expression écrite et orale

Objectifs : être capable de produire un discours structuré et réfléchi, tant à l'oral qu'à l'écrit ; savoir répondre aux besoins de communication du musicien intervenant dans les situations habituelles du métier. Cet enseignement s'étend sur les deux années de formation.

Contenus : cette matière ne fait pas l'objet d'un enseignement au CFMI. L'étudiant est invité, selon ses besoins, à la travailler en autoformation, en utilisant notamment les ressources, en ligne ou en présentiel, proposées par l'université. L'entraide entre pairs est fortement encouragée.

Évaluation : l'évaluation est faite de façon transversale. Elle prend la forme d'un diagnostic initial et de conseils de progrès par les enseignants aux premiers rendus de travaux écrits ou d'oraux. Dans certains cas (étudiants étrangers, situation de handicap...), un tutorat peut être organisé.

En 2^e année, le mémoire professionnel et sa soutenance à l'oral constituent l'une des épreuves terminales du diplôme.

Improvisation

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années. Il a pour objectifs : cultiver une attitude de recherche et de curiosité avec son propre instrument, sa voix et d'autres corps sonores, développer son écoute pour savoir faire évoluer son jeu dans un collectif, imaginer des situations pour conduire les enfants à improviser et être inventifs. En 1^e année, cet enseignement mêlera les étudiants du CFMI et ceux de 1^e année de l'ESMD (École Supérieure de Musique et de Danse).

Contenus : situations de jeu diverses et ouvertes, moments de pratique et moments d'analyse, écoutes et découverte de répertoires.

Évaluation : l'évaluation portera sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, être concentré, être engagé, être imaginatif, à maîtriser son geste instrumental ou vocal, à faire des propositions, les trier, les améliorer, les nommer, s'exprimer, et imaginer des situations pratiques.

Instrument d'accompagnement

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant de s'accompagner lui-même et d'accompagner un groupe. Tous les étudiants doivent s'initier à la pratique de la guitare. Ceux qui sont déjà pianistes pourront se perfectionner dans leur instrument. À terme l'étudiant doit pouvoir s'accompagner en chantant, accompagner les enfants, préluder, interluder, postluder, « lancer » et soutenir un chœur, varier son jeu dans une intention expressive.

Contenus : pour les débutants : accompagnement de chansons de difficultés croissantes, découverte progressive des positions d'accords, pratique de leurs enchaînements, pratique de rythmes et formules stéréotypées. Pour les plus avancés : accompagnement dans des styles et des rythmiques variés, découverte et pratique d'harmonies plus riches, improvisation.

Évaluation : l'évaluation porte sur divers exercices : jeu individuel et collectif, lecture de grille d'accords, harmonisation de chanson, chanson préparée à chanter en s'accompagnant ou en accompagnant un autre étudiant... L'assiduité et engagement sont pris en compte.

Jeu instrumental collectif

Objectifs : aborder la conduite du jeu collectif par la pratique de la musique expérimentale, la musique concrète, la musique d'objets, appréhender autrement son environnement sonore et les instruments de la musique, en passant par l'écoute, l'exploration, l'improvisation, l'invention.

Contenus : séances collectives de (re)découverte des instruments et des corps sonores, exploration de leur potentiel de jeu musical, développement de l'écoute par la recherche sonore, l'improvisation et l'expression. Lien avec les stages centrés sur le jeu instrumental, les activités d'invention et de création ainsi qu'avec les interventions en petite enfance.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées collectivement et repose sur la capacité de l'étudiant à être à l'écoute, concentré, engagé, imaginatif, à maîtriser son geste, faire des propositions, les trier, les améliorer, s'exprimer, imaginer des situations pratiques. Cette capacité d'invention se mesure également, de façon transversale, dans d'autres disciplines ou mises en situation (stages, interventions, projets artistiques...).

Langue vivante

Objectifs : développer la pratique d'une langue vivante, dans un cadre lié à la formation au DUMI et à l'exercice habituel du métier de musicien intervenant. Cette discipline s'étend sur les deux années de formation pour ceux qui n'en sont pas dispensés.

Contenus : autoformation (notamment au CRL – centre de Ressources en Langues) de l'université. Travail personnel demandé : collecte de cinq textes ou documents (images, vidéos, albums...) en langue étrangère. Travail de compréhension, de traduction. Entraînement à l'expression orale sur les sujets traités dans les documents choisis.

Évaluation : épreuve orale portant sur les documents choisis. L'entretien a lieu autant que possible dans la langue choisie. Il peut être demandé à l'étudiant de se présenter, de lire un passage du document, de le traduire, de le résumer dans ses grandes lignes, de s'exprimer sur les idées développées, de justifier le choix et l'intérêt du document.

Organologie pratique / Lutheries expérimentales

Objectifs : Ce cours s'étend sur les deux années de la formation et vise à doter les étudiants de connaissances théoriques et pratiques pour découvrir et développer des outils en vue d'activités instrumentales et créatives avec des groupes d'enfants ou pour de productions artistiques.

Contenus : découverte des diverses familles instrumentales, de leur classification, de leurs principes acoustiques et de leurs contextes culturels. Réalisations pratiques d'instruments ou de dispositifs, exploration et jeu (en 1^e année : découverte et exploration, réalisation d'un projet en lien avec le stage « invention / création » et les interventions en petite enfance ; en 2^e année : réalisation d'un parc d'instruments pour les projets à l'école, travail en atelier, mise en œuvre musicale et artistique).

Évaluation : exposés oraux, dossier présentant la démarche (cahier des charges, croquis, réflexion pédagogique), réalisations pratiques, moments de jeu musical (en cours ou lors de projets artistiques ou de stages).

Parcours personnalisé

La deuxième année du DUMI est conçue autour un tronc commun et d'un volume d'environ 120 heures (60 par semestre) consacrées au parcours personnalisé de l'étudiant.

Celui-ci consiste à réaliser, seul ou en groupe, des projets qui peuvent être : une formation instrumentale renforcée ou élargie, l'approfondissement d'une discipline, des interventions dans des lieux spécifiques (temps extra-ou périscolaire, école de musique, milieu de la santé, du handicap, de la petite enfance, secteur social, personnes âgées, milieu carcéral...), le montage de projets artistiques, un engagement associatif, etc.

Les propositions des étudiants devront être validées par l'équipe du CFMI et feront l'objet d'une évaluation. Dans l'emploi du temps, la journée du jeudi est « libérée » à cet effet, mais les actions pourront se dérouler à d'autres moments de la semaine, compatibles avec les cours du CFMI.

Percussions

Objectifs : cet enseignement s'étend sur les deux années de formation. Il a pour objectif d'apporter à l'étudiant des connaissances sur les instruments de percussion et leur pratique dans des répertoires divers, de lui permettre de développer son propre sens rythmique, de lui donner des outils pour la mise en œuvre de projets dans les classes.

Contenus : pratiques de percussions d'origines géographiques diverses et de leurs répertoires et techniques spécifiques, approche des percussions corporelles et du *beat box*, pratiques à l'aide d'instruments de fortune, de récupération ou bricolés, composition de pièces musicales. Mises en situation en contexte de prestation ou de travail avec des groupes d'enfants, techniques d'apprentissage.

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments musicaux collectifs ou individuels, de propositions d'activités, de mises en situation devant des groupes.

Physiologie de la voix de l'enfant (et de l'adulte)

Objectifs : pour faire chanter les enfants sans danger et pour exercer plus tard son métier avec un bon confort vocal, l'étudiant doit acquérir des éléments de physiologie de la voix ainsi que des outils pour entendre et décrire les caractéristiques d'une voix d'enfant.

Contenus : cet enseignement placé en début de formation est dispensé par une orthophoniste. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec l'anatomophysiologie de la voix (schémas, photos, documents audio et vidéo), avec ses aspects musicaux et expressifs (portée de la voix, chant lyrique, autres techniques), avec les pathologies et l'hygiène vocales. L'écoute et l'analyse d'enregistrement de voix d'enfants, la lecture de certains articles ou ouvrages compléteront de travail mené en cours.

Évaluation : rédaction d'un dossier d'analyse de voix d'enfants qui devra être présenté et soutenu à l'oral.

Pratiques scéniques et chorégraphiques

Objectifs : pratiquer la mise en relation de la musique avec les mouvements corporels (bouger, jouer, danser, chanter, écouter, improviser...), apprendre à dialoguer avec les techniciens de la scène, développer son sens artistique en situation de prestation scénique, explorer différents types d'activités que l'on peut transférer avec des élèves.

Contenus : exercices développant la motricité, la latéralité, la conscience de son corps dans l'espace, l'équilibre, la coordination, la concentration ; approche des éléments techniques et du vocabulaire spécifique de la scène (lumière, son, décor, machinerie...).

Évaluation : elle prend en compte l'assiduité, la ponctualité et l'engagement dans les activités menées. Elle pourra prendre la forme de moments chorégraphiques et musicaux, collectifs ou individuels, de propositions d'activités ou de mises en espace à destination de groupes d'enfants. De façon transversale, chaque prestation sera l'occasion d'évaluer les acquis des étudiants dans ce domaine.

Projet professionnel / Portefeuille d'expériences et de compétences

Objectifs : organiser progressivement son insertion professionnelle, faire le point sur ses atouts et ses difficultés, mettre en valeur et communiquer ses expériences et compétences, acquérir des outils efficaces au service de son projet. Ce cours se déploie sur toute la durée de la formation.

Contenus : retour réflexif sur les acquis de la formation, témoignages de professionnels partenaires du musicien intervenant (personnels de l'éducation nationale, directeur d'école de musique, élu ou responsable des collectivités), information sur les cadres institutionnels et les mécanismes de l'emploi, entraînement à la rédaction de CV, de lettres de motivations, simulations d'entretiens.

Évaluation : elle prend en compte la présence et implication de l'étudiant dans son projet personnel. Cet enseignement trouve son aboutissement dans le mémoire professionnel et l'épreuve terminale d'entretien devant jury.

Technique du son / Lutheries électroniques

Objectifs : comprendre la chaîne électroacoustique, apprendre les bases de la prise de son, maîtriser les techniques d'enregistrement, de jeu, d'édition, de mixage, développer l'écoute, l'attention, aborder la création en incluant divers outils et instruments électroniques et numériques.

Contenus : travail avec divers appareils et installations dans le cadre de projets spécifiques à cet enseignement ou liés à des stages ou des projets artistiques : manipulations, câblages et configurations, enregistrement, montage, mixage, jeu musical, création...

Évaluation : capacités d'écoute, maîtrise des outils, réalisations pratiques, assiduité, ponctualité, investissement dans le cours et réinvestissement dans les stages et interventions, partage d'information ou de compétences, entraide.

Technique vocale / Atelier choral / Répertoires et interprétation

Objectifs : ces enseignements s'étendent sur les deux années de formation. Ils ont pour objectifs que l'étudiant découvre et perfectionne sa voix, comme choriste, comme soliste ou pour faire chanter un groupe (aisance, étendue, sonorité, diction, expression...) ; et qu'il expérimente et interprète

divers répertoires vocaux en vue des projets qu'il aura à mener dans le cadre de la formation et, plus tard, dans l'exercice du métier.

Contenus : travail corporel, respiration, posture, vocalises, polyphonie. Travail sur des répertoires monodiques et polyphoniques : ligne mélodique, rythme, métrique, phrasé, prosodie, langues étrangères, harmonie, interprétation... Certaines séances sont collectives, d'autres individuelles et adaptées aux besoins spécifiques des étudiants. Le travail de l'étudiant sur sa propre voix s'accompagne d'une réflexion sur les outils à mettre en œuvre dans le cadre du travail mené lors des interventions.

Évaluation : elle prend en compte la progression individuelle, l'assiduité, la ponctualité et la participation active de l'étudiant. La compétence vocale se mesure de façon transversale : exercices pratiques, mises en situation, pièces chantées individuellement, en petits groupes ou en chœur lors de projets collectifs (stages, projets artistiques...).

LES STAGES ET LES INTERVENTIONS PRATIQUES

Au cours des deux années d'étude au CFMI, les étudiants effectuent des stages obligatoires en milieu scolaire et dans d'autres structures afin de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler face à des groupes, avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Par l'observation et l'échange avec les enseignants et d'autres professionnels, par la mise en œuvre d'activités d'éducation musicale devant des groupes d'enfants ou d'adultes, par le partage d'expériences avec leurs pairs et avec l'aide et les conseils des tuteurs, ils construisent peu à peu leurs compétences de musicien intervenant.

1^e et 2^e année : Classes d'application

Les classes d'application viennent de l'école Bossuet, située à Villeneuve d'Ascq, dans le quartier Pont-de-Bois (donc à proximité du campus et des locaux du CFMI). Cet établissement est partenaire du CFMI depuis plusieurs années et les enseignants ont maintenant une expertise certaine dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en formation.

Les pratiques vocales sont une activité centrale des séances d'éducation musicale à l'école, c'est pourquoi les enseignements et mises en situation qui lui sont consacrés se déroulent sur les deux années de la formation.

Deux classes de l'école Bossuet se rendent dans les locaux du CFMI chaque vendredi après-midi (de septembre à mai) afin que les étudiants apprennent à mettre en œuvre les outils nécessaires à la transmission orale et aux pratiques vocales en direction d'un groupe d'enfants. Les étudiants sont encadrés par deux enseignantes, cheffes de chœur : Nathalie Brouiller et Christelle Marchand.

Ce travail fera l'objet d'une restitution partagée avec le chœur des étudiants du CFMI afin de valoriser l'engagement des élèves et de leurs enseignants. Le programme choisi cette année est *Okilélé*, musique de Manuel Coley, d'après l'album de Claude Ponti.

Stages de 1^e année

Les stages de 1^e année (écoles maternelles et élémentaires) se dérouleront essentiellement à Mons-en-Barœul, ville avec laquelle le CFMI est en partenariat depuis quatre ans. En contrepartie de l'accueil des étudiants, les enseignants concernés sont conviés à des matinées de travail et de formation dans les locaux du CFMI.

1^e année : Stages d'observation

Ce stage, placé au début de la première année de formation et avant le premier stage pratique en école élémentaire, a pour objectif principal de permettre aux étudiants de faire connaissance avec le concret et la diversité du métier. Par groupe de deux ou trois, ils suivent un musicien intervenant dans ses séances pendant une demi-journée. L'observation est suivie (ou entrecoupée selon l'emploi du temps) de moments d'échange sur les contenus des projets, les relations avec les enseignants et les enfants, la conduite des groupes, les milieux ou dispositifs particuliers...

Au premier semestre, les étudiants passeront 4 demi-journées avec des musiciens, danseurs et comédiens intervenants du Plan musique, danse, théâtre de la ville de Lille. Au deuxième semestre, ils suivront pendant 4 demi-journées également des musiciens intervenants de la ville de Tourcoing. Ces séances d'observation feront l'objet d'un retour réflexif.

1^e année : Stages en écoles élémentaires

Ces stages ont pour objectif de familiariser les étudiants avec la conduite d'activités vocales et instrumentales dans le cadre scolaire. Ceux-ci devront apprendre à concevoir et mettre en œuvre des séances, à collaborer avec un enseignant pour mener un projet musical, à conduire un groupe et à analyser leur pratique.

Au premier semestre ils mèneront un projet à dominante vocale. Au deuxième semestre il s'agira de proposer un projet centré sur des activités d'invention et de création mêlant voix et instruments.

Chaque école accueille un groupe d'étudiants à raison d'une demi-journée par semaine. Après une période d'observation de l'école et de la classe, les étudiants interviennent pour un cycle de 8 séances.

Sous la responsabilité de l'enseignant, chaque étudiant prend en charge une classe pour une séquence d'éducation musicale d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Il

conçoit la séance et conduit des activités où les temps de pratiques vocale et instrumentale alternent avec des moments d'écoute et d'échange. Pendant la séance, les autres étudiants sont observateurs. Le groupe d'étudiants peut être amené à travailler collectivement.

Les étudiants sont encadrés par des tuteurs de stage, qui sont des musiciens intervenants en exercice, ainsi que des formateurs du CFMI. Les tuteurs effectuent des visites-conseils régulières.

1^e année : Interventions en école maternelle

Les étudiants de première année seront, au cours du deuxième semestre, par groupe en « résidence » pendant trois fois deux jours dans une école maternelle. Durant ce temps, ils mèneront diverses activités musicales avec et pour les enfants (accueil en musique le matin, réveil après la sieste, jeux dansés et chantés dans la cour ou en salle de motricité, contes et histoires en musique, jeu instrumental sur des installations sonores, chansons et comptines, etc.).

Ce moment fort sera précédé d'un temps d'observation et de préparation avec l'équipe enseignante de l'école. Pour la conception de leurs séances et pour l'enrichissement de leurs projets, les étudiants seront encadrés par les formateurs du CFMI.

1^e année : Interventions en crèche

Les étudiants de 1^e année interviendront au cours du 2^e semestre dans la crèche « Les kangourous câlins » située sur le campus Pont-de-Bois de l'université. Le projet comprendra des moments d'observation et d'échange avec les personnels, des ateliers consacrés au répertoire et activités spécifiques à cette tranche d'âge et des interventions pratiques.

Les étudiants seront encadrés par Laurent Lahaye, psychomotricien et auteur-compositeur-interprète.

Stages de 2^e année

Les stages de 2^e année font l'objet de conventions spécifiques car ils constituent à la fois un moment de formation et un levier de développement de l'emploi. Ils sont mis en place dans des collectivités (communes ou communautés de communes) de la région des Hauts-de-France, en concertation avec les inspections de l'éducation nationale concernées.

2^e année : Projets musicaux en milieu scolaire

Le stage en milieu scolaire de deuxième année s'étend sur les deux semestres. Il est effectué dans des conditions proches de la réalité d'exercice du métier de musicien intervenant et donne lieu à diverses évaluations par des jurys de professionnels tout au long de son déroulement.

Les organismes-supports de stage sont des communes ou des communautés de communes qui en ont manifesté le désir et se sont engagées par le biais d'une convention trisannuelle avec le CFMI. Le choix précis des écoles se fait ensuite en concertation avec les partenaires (collectivités, inspections). La répartition des étudiants sur les différents lieux de stage est faite par l'équipe du CFMI.

Au sein de l'école, l'étudiant intervient dans quatre classes chaque lundi d'octobre à juin. Pour chacune, il conçoit et met en œuvre, en partenariat avec les enseignants, un projet musical et pédagogique. L'une des classes, de préférence du cycle 3, mènera un projet centré sur le chant choral et la pratique vocale.

Les projets font l'objet d'une restitution sur scène au cours de la manifestation « *l'Enfant dans son temps musical* », lors d'une journée du mois de juin. Ce moment de représentation constitue l'une des épreuves terminales du diplôme.

Les étudiants sont encadrés par des tuteurs et des formateurs du CFMI. Les différents partenaires (collectivité d'accueil, inspecteur de circonscription, CPEM, enseignants, formateurs du CFMI et artistes) sont associés, selon leurs compétences propres, aux divers moments-clés du stage : conventions pédagogique et financière, écriture et évaluation des projets, visites-conseils lors des séances, jurys des épreuves de pratique pédagogique, organisation de la restitution, bilan partenarial, etc.

2^e année : Le parcours personnalisé de l'étudiant (PPE)

Les PPE permettent en 2^e année d'approfondir les connaissances des étudiants dans une thématique propre aux champs d'intervention des musiciens intervenants, de se constituer un réseau et d'engranger de premières expériences professionnelles.

Les champs d'application peuvent être :

- Approfondissement de pratiques propres à l'intervention musicale et la pratique collective (direction d'orchestres d'harmonie, d'orchestres d'enfants à l'école ou en école de musique, direction de groupes vocaux, lutherie expérimentale et pratiques instrumentales avec instruments issus de l'ALEX, etc.) ;
- Création de spectacle jeune public ou de spectacle interdisciplinaire (en collaboration avec des étudiants d'autres établissements ou d'autres cursus artistiques) ;
- Actions de médiation autour du spectacle jeune public ;
- Interventions dans d'autres milieux que l'école : petite enfance, secteur du handicap ou de la santé, secteur social, CFA, écoles de musique (éveil musical, enseignement de la FM, ateliers de percussions, etc.) ;
- Sensibilisation à la direction d'un établissement spécialisé de l'enseignement de la musique.

Les étudiants sont encadrés par des enseignants permanents du CFMI, et suivis sur le terrain et dans leurs projets par différents professionnels (artistes, metteurs en scène, musiciens intervenants ayant développé certaines spécificités, enseignants de conservatoire, techniciens ou cadres de santé, personnels d'encadrement issus des collectivités locales ou du monde associatif...).

LES PROJETS ARTISTIQUES

Dans le cadre de la formation au DUMI, les étudiants mènent des projets artistiques à destination d'un public d'enfants et/ou autre. Ces projets leur permettent de s'exprimer comme musiciens et de développer leur capacité à concevoir et conduire des actions d'éducation artistique et culturelle favorisant la rencontre entre le public, les artistes et les œuvres.

Toutes ces actions sont conduites en lien avec les différentes disciplines de la formation et sont encadrés par des artistes. L'aboutissement prend le plus souvent la forme d'un concert ou d'une manifestation dans un lieu de création ou de diffusion, devant un public et en étroite concertation avec les collectivités et les institutions qui nous accueillent.

Concert de chansons

Les étudiants de 1^e année concevront un spectacle original à partir d'un répertoire de chansons dont ils écriront et joueront eux-mêmes les arrangements. Ce sera pour eux l'occasion d'évoluer sur un plateau (travail du corps et de la voix, déplacements, prise en compte du lieu, occupation de l'espace...) et de donner forme au matériau qu'ils apportent (ordre et rythme des enchaînements, inventivité, économie de moyens, fil rouge, clins d'œil...).

Nathalie Baldo, danseuse, chorégraphe et metteuse en scène (compagnie *La pluie qui tombe*) encadrera ce travail.

Ce *work shop* se déroulera en deux temps, du 24 au 28 octobre 2022, puis du 30 janvier au 3 février 2023. Il donnera lieu à deux représentations le 3 février à l'Antre-2.

Chansons à jouer et à danser

Les étudiants de 2^e année apprendront à conduire, à la voix, en dansant et en jouant un répertoire de chansons et danses traditionnelles. Ils travailleront au cours de l'année au CFMI avec Gabriel Lenoir, « violoneux-violoniste » (ensembles *Shillelagh, la Cuivraille*).

Ce travail aurait dû trouver son aboutissement lors d'un voyage d'étude en Auvergne prévu en avril 2023, mais annulé compte-tenu du contexte financier. Une restitution partagée aurait dû réunir les étudiants avec les musiciens et usagers de plusieurs associations et écoles de musique. Une solution de remplacement est à l'étude.

Concert choral

Les étudiants des deux promotions du CFMI travaillent cette année, sous la direction d'Adélaïde Stroesser-Bernier, la pièce *Okilélé*, composée par Manuel Coley, d'après l'album de Claude Ponti. Cette pièce est également apprise aux enfants des deux classes d'application.

Le spectacle sera joué en mai 2023 sur la scène du Kino (1 représentation à destination d'un public scolaire, 1 représentation tout public en fin de journée). Il réunira le chœur des étudiants du CFMI et les deux classes d'application, sous la direction musicale et artistique d'Adélaïde-Stroesser-Bernier et d'un metteur en scène. Les deux enseignantes en charge des classes d'application, Nathalie Brouiller et Christelle Marchand, seront associées au projet.

Concert de percussions... et autres instruments

Les étudiants des deux promotions se produiront sur scène pour un concert mêlant percussions du monde et autres instruments (dont certains issus des travaux de lutherie de l'ALEX). Johannes Leroy et Stéphane Miroslaw encadreront artistiquement le projet. Jean Jeltsch apportera son expertise en matière de lutherie et de création musicale.

L'opération est accueillie par la commune de Marquette-lez-Lille. Deux représentations sont prévues en mai 2023.

L'Enfant dans son Temps Musical (ETM)

Ce rendez-vous annuel soutenu par plusieurs partenaires (collectivités d'accueil des stages, Conseil Régional, DRAC) permet à des enfants des écoles de la région de présenter en public le résultat du travail mené durant l'année scolaire. Chaque étudiant de 2^e année proposera une restitution, sous la forme la plus appropriée en fonction du contexte, avec au moins deux de ses classes de stage (dont la classe chorale). Pour cela, il sera épaulé par deux ou trois de ses collègues (organisation matérielle et gestion des groupes, mais aussi accompagnement ou réalisation de moments musicaux destinés à valoriser les prestations des enfants...).

Nathalie Brouiller, musicienne intervenante, cheffe de chœur, travaillera à ce projet avec les enfants, les enseignants des écoles et les étudiants. Les représentations s'étaleront du 5 au 16 juin 2023.

Spectacle musical

Les étudiants de 1^e année travailleront à la conception d'un spectacle mêlant instruments, voix, théâtre et littérature de jeunesse. Le projet sera encadré artistiquement par Sybille Wilson ; les médiatrices de la médiathèque de Douai y seront également associées.

Le spectacle sera joué à la médiathèque de Douai en juin 2023. Deux représentations sont prévues

LES ENSEIGNANTS ET CHARGÉS DE COURS

L'équipe pédagogique permanente du CFMI comprend trois enseignants musiciens titulaires et une enseignante contractuelle, elle-même musicienne intervenante et cheffe de chœur. Pour mettre en œuvre le plan de formation, il est fait appel à un grand nombre de professionnels venant d'horizons divers : musiciens intervenants, enseignants des écoles ou de conservatoires, chercheurs, artistes, luthiers, orthophoniste, cadres des collectivités territoriales, responsables d'établissements...

D'autres personnes interviennent à des degrés divers dans la formation des étudiants du CFMI, notamment pour le suivi des stages de terrain et des parcours personnalisés : artistes, intervenants, inspecteurs, conseillers pédagogiques et enseignants de l'éducation nationale, élus et cadres de collectivités, personnels des lieux partenaires de nos projets (crèches, musées, salles de spectacle, médiathèques, centres de loisirs, associations, orchestres, établissements d'enseignement adapté...).

Baldo Nathalie	Danseuse, chorégraphe et metteure en scène (compagnie <i>La pluie qui tombe</i>)
Berthon Christine	Musicienne intervenante, conservatoire de Lille
Bourget Anne-Frédérique	Comédienne, metteure en scène, conservatoire de Paris
Brouiller Nathalie	Musicienne intervenante, cheffe de chœur, en poste au CFMI pour l'année 2022-2023
Brunel Véronique	Danseuse intervenante, conservatoire de Lille
Cambrai Lucie	Orthophoniste, La Madeleine
Canesse Clara	Danseuse, professeure de formation musicale-danse, conservatoire de Saint-Omer
Denis Sohel	Professeure de chant, conservatoires de Fourmies et Avesnes-sur-Helpe
Diette Adeline	Professeure de formation musicale, conservatoire de Tourcoing
Dymny Cyril	Musicien intervenant, auteur-compositeur, conservatoire de Lille
Esposito Virginie	Musicienne intervenante, guitariste, conservatoire de Saint-André-Lez-Lille
Fèvre Mathieu	Clarinettiste, professeur, conservatoire de Paris 17 ^e

Hammar Jonas	Comédien, danseur, professeur de percussion, conservatoire de Saint-Quentin
Jeltsch Jean	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent
Lahaye Laurent	Psychomotricien, auteur-compositeur-interprète de chansons
Lenoir Gabriel	« Violoneux-violoniste », Lille
Leroy Johannes	Percussionniste, professeur, conservatoire de Lomme
Leutreau Vincent	Violoniste, professeur de « violon irlandais », conservatoire de Lille
Marchand Christelle	Professeure agrégée de musique, enseignante permanente
Maréchal Antoine	Musicien intervenant, conservatoire de Tourcoing
Miroslaw Stéphane	Musicien intervenant, conservatoire de Lille
Parlato Rosa	Musicienne intervenante, compositrice, improvisatrice
Plantin Noé	Musicien intervenant, flûtiste, Conservatoire de Lille
Poisson Philippe	Professeur agrégé de musique, enseignant permanent, directeur du CFMI
Ragaigne Séverine	Comédienne, danseuse, metteure en scène, Lille
Reybier Aurélie	Musicienne intervenante, cheffe de chœur, CRÉA d'Aulnay-sous-Bois
Saur Madeleine	Cheffe de chœur, musicienne intervenante, conservatoire d'Arras
Senser Marie	Musicienne intervenante, conservatoire de Lille
Stock Marie-Astrid	Musicienne intervenante, <i>La clé des chants</i> , Lille
Sydnes Vivianne	Cheffe de chœur, professeure à la <i>Norwegian academy of music</i>
Wilson Sybille	Violoniste, comédienne, metteure en scène

Règlementation



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Textes de référence

Circulaire 84-220 du 25 juin 1984 des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication, relative à la création des neuf centres de formation de musiciens intervenants dans les universités de Toulouse, Aix-en-Provence-Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Paris XI (Orsay), Rennes, Tours et Poitiers.

Articles D613-38 à D613-50 du Code de l'Éducation, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Articles L613-1 et L613-2 du Code de l'Éducation, relatifs aux règles générales de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur.

Articles R613-32 à D613-37 du Code de l'Éducation, relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience.

Référentiel-métier, musicien intervenant, CNCFMI et al., janvier 2019.

Enregistrement au niveau 6, pour 3 ans, de la certification « Musicien intervenant » au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en date du 29 septembre 2022.

Partie commune à l'ensemble de l'université

La partie commune du règlement des études est diffusée sur l'intranet étudiant et sur le site internet de l'université :

<https://intranet.univ-lille.fr/etu/scolarité/accueil/>

<https://www.univ-lille.fr/formation/boite-a-outils-rentree>

Elle concerne essentiellement les mentions de DEUST, licence, licence professionnelle (dont le BUT) et master, mais les étudiants du CFMI y trouveront des informations sur les inscriptions, les validations, les transferts de dossiers, l'aménagement, etc.

Modalités d'admission

La formation dispensée au CFMI est à visée professionnelle. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, il faut une solide compétence musicale (maîtrise technique de son instrument et de sa voix, recul sur sa pratique, connaissance de son répertoire), une bonne culture musicale et générale et une maturité suffisante pour travailler avec les enfants. Il est donc préférable d'avoir effectué une à deux années d'études supérieures ou d'avoir exercé une activité professionnelle avant de se présenter.

Le diplôme requis pour postuler est le baccalauréat ou tout titre admis en équivalence. Des entrées dérogatoires sont possibles après validation des acquis professionnels (VAPP) prononcée par une commission nommée par la Présidence de l'université.

L'entrée en formation au CFMI est soumise à l'examen d'un dossier par les enseignants permanents du CFMI puis à la réussite de tests qui comprennent des épreuves d'écoute, des épreuves instrumentales et vocales ainsi qu'un entretien avec le jury. L'admission n'est définitive que lorsque l'étudiant a effectué son inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'université de Lille.

Organisation des enseignements

Les enseignements comprennent des cours théoriques, des ateliers de pratique individuelle et collective, des productions artistiques et des stages obligatoires dans les écoles ou d'autres lieux. Ils sont regroupés en unités d'enseignement (UE) et en blocs de compétences et connaissances (BCC) relatifs au référentiel-métier de musicien intervenant.

Le plan de formation est établi chaque année. Il est approuvé par le Conseil d'Institut et soumis aux conseils de l'université de Lille.

Les horaires des enseignements sont habituellement de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h les mercredis. Certains cours, des représentations ou des concerts peuvent exceptionnellement se dérouler à d'autres moments, notamment en soirée. Les étudiants en sont informés à l'avance.

Le planning est arrêté en début d'année universitaire. Du fait des stages en milieu scolaire et hors école, le calendrier de la formation au CFMI peut déroger au calendrier général de l'université de Lille. Les étudiants peuvent être amenés à conduire des actions pendant des périodes de pause pédagogique ou pendant les vacances scolaires ou universitaires.

Durée des études

La formation représente un volume global de 1500 heures environ, réparties sur deux années.

Un étudiant peut, sous conditions (handicap, maladie, charge de famille, études instrumentales menées en parallèle du DUMI) et à sa demande, étaler sa formation sur une durée plus longue. L'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

Validations, équivalences, dispenses

Tous les enseignements sont obligatoires et soumis au contrôle d'assiduité. Les étudiants qui ont obtenu des validations d'acquis sont dispensés des cours correspondants.

Les étudiants diplômés ou engagés dans d'autres cursus d'études, notamment les études instrumentales ou musicales, peuvent être dispensés de certains cours. Les étudiants concernés doivent néanmoins satisfaire aux évaluations des cours concernés. L'accord relève des responsables du CFMI et fait l'objet d'un contrat pédagogique individualisé. Le CFMI pourra mettre fin à ces dispenses si elles compromettent la réussite de l'étudiant.

L'évaluation en cours de formation

Les enseignements donnent lieu à une évaluation en contrôle continu, en session unique, selon un calendrier et des formes établis en début d'année universitaire. Les épreuves peuvent être des travaux écrits ou oraux, des prestations artistiques individuelles ou collectives, des séances menées dans des classes ou d'autres lieux de stage. En cas de non validation d'une UE, l'étudiant peut se voir proposer, en « 2^e chance », un complément de travail par l'enseignant.

L'évaluation prend en compte le degré de maîtrise atteint par l'étudiant dans les compétences-métier du musicien intervenant ainsi que l'assiduité, la ponctualité et l'engagement. Des échanges réguliers avec les formateurs doivent permettre à l'étudiant de faire régulièrement le point sur ses acquis et les progrès à accomplir.

À la fin de chaque semestre, le jury recueille l'avis des formateurs, établit un bilan des acquis, arrête les notes et valide ou non les unités d'enseignement.

Les règles de progression

Le principe de compensation s'applique entre les disciplines d'un même BCC. Dans le cas d'un enseignement se poursuivant sur l'année entière, une UE peut être compensée par l'UE portant le même intitulé au semestre suivant. Les UE qui concernent les compétences pédagogiques de l'étudiant (stages en milieu scolaire, interventions en milieux divers) ne sont pas compensables et sont déterminantes pour le passage de 1^e en 2^e année.

Admission en 2^e année – Redoublement – Réorientation

En fin de 1^e année, le jury statue sur la poursuite d'étude. Il recueille l'avis des formateurs, arrête sa décision et en informe l'étudiant. Celui-ci peut ainsi se voir notifier :

- le passage en 2^e année quand le parcours de 1^e année s'est déroulé de façon satisfaisante ;
- le passage en 2^e année, assorti de conditions si le jury estime que l'étudiant ne possède pas toutes les compétences requises. Il pourra notamment lui être proposé d'aménager son parcours sur deux ans afin de se donner le temps de progresser et de conforter ses acquis ou sa pratique ;

- le redoublement de la 1^e année (avec des aménagements de parcours éventuels en fonction des acquis et des besoins de l'étudiant).

Dans les deux derniers cas, le jury recevra l'étudiant afin de motiver sa décision et d'entendre l'avis de l'intéressé. Les aménagements de parcours font l'objet d'un contrat pédagogique individualisé.

En cas d'échec au terme du redoublement de la 1^e année, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre la formation au sein du CFMI. Le jury reçoit l'étudiant afin de motiver sa décision et d'entendre l'avis de l'intéressé. L'équipe du CFMI ainsi que les services compétents de l'université guident l'étudiant vers une réorientation.

Les épreuves terminales

Les épreuves terminales interviennent en fin de 2^e année. Elles permettent à l'étudiant d'attester de ses compétences professionnelles comme musicien-pédagogue en milieu scolaire et hors école et comme acteur du développement des pratiques artistiques et culturelles sur un territoire. Elles comprennent :

- une épreuve de pratique pédagogique évaluée en situation sur le terrain de stage par un jury présidé par un Inspecteur de l'Éducation Nationale ;

- la réalisation d'un spectacle musical (manifestation « *l'Enfant dans son Temps Musical* ») mettant en valeur le travail mené lors du stage préprofessionnel de 2^e année ;

- un entretien avec le jury terminal du diplôme au cours duquel l'étudiant soutient un mémoire de fin d'étude qui présente un retour réflexif sur ses expériences, ses projets, sa vision du métier et ses enjeux.

Une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de pratique pédagogique interdit de présenter la dernière épreuve et oblige à refaire un stage l'année suivante.

Délivrance du diplôme

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) est délivré après la validation du contrôle continu de 2^e année et la réussite aux épreuves terminales. La note finale qui est prise en compte pour l'obtention du diplôme est constituée de la moyenne sur 20 des résultats obtenus aux épreuves terminales.

Le diplôme peut également être obtenu par la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Constitution des jurys et commissions

Les « jurys de stage » évaluent la capacité des étudiants à concevoir et mener des projets musicaux en partenariat avec des professionnels sur

leurs lieux de stage. Ces commissions sont désignées par le directeur du CFMI et comportent des formateurs du CFMI ainsi que des représentants des secteurs professionnels concernés (selon les cas : IEN, CPEM, musiciens intervenants, directeurs d'écoles de musique, représentants des collectivités, responsables associatifs, etc.).

Les « jurys de semestres » recueillent et synthétisent les avis des formateurs, établissent un bilan des acquis de chaque étudiant, arrêtent les notes de contrôle continu et valident ou non les unités d'enseignement de la formation. Ils sont désignés par le directeur du CFMI et comprennent des formateurs des différents champs disciplinaires enseignés.

Le « jury du diplôme » apprécie les compétences des étudiants à exercer le métier de musicien intervenant dans sa globalité. Il évalue les épreuves terminales et décide de l'attribution ou non du diplôme. Il est désigné par la Présidence de l'université de Lille sur proposition du directeur du CFMI. Il comprend nécessairement un universitaire, qui préside, les enseignants permanents du CFMI, un IEN, un directeur d'école de musique et un représentant d'une collectivité. Il peut s'y adjoindre un représentant du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère de la culture, des enseignants permanents d'autres CFMI, un CPEM, un musicien intervenant en exercice, une personnalité reconnue des secteurs éducatif ou culturel.

Crédits européens

À chaque BCC du plan de formation correspond un nombre de crédits européens (ECTS). Ces unités de compte permettent la comparaison des programmes d'études et favorisent la mobilité des étudiants et la reconnaissance des cursus. La validation des BCC du DUMI peut donner lieu à reconnaissance dans le cadre d'une admission dans un autre parcours d'études (licence, diplôme d'école supérieure dans le domaine artistique...).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CFMI

Les consignes sanitaires générales de l'université s'appliquent aux activités du CFMI. Il est recommandé de consulter le site internet et l'ENT afin de se tenir informé de leur évolution possible.

Assiduité – Ponctualité

Les étudiants doivent être ponctuels et assidus à tous les enseignements dispensés au CFMI (cours, ateliers de pratique individuelle et collective, productions artistiques, stages dans des écoles ou d'autres lieux). L'évaluation de certaines disciplines ou projets inclut l'assiduité et l'engagement de l'étudiant, notamment quand les activités conduites sont collectives et que des manquements à l'obligation de présence les compromettent. Une feuille d'émargement permet d'effectuer le contrôle des présences. Elle est à retirer et à rapporter au secrétariat au début et à la fin de chaque demi-journée. Tout retard ou absence doit être signalé auprès du secrétariat. Lors du retour au CFMI il conviendra de fournir un justificatif (certificat médical ou convocation à un examen par exemple). Les étudiants ne pouvant assurer une séance dans un des lieux de stage (école, école de musique, association, etc.) devront en avertir le responsable de la structure d'accueil ainsi que le secrétariat du CFMI. Les étudiants sont tenus de rendre les travaux selon le calendrier et dans les formes prescrites par les enseignants.

Locaux et matériel

Le CFMI dispose de locaux équipés de matériel spécifique : salles de cours, studios équipés en matériel informatique, audio et vidéo, instrumentarium, atelier. Ce matériel et ces salles sont confiés au soin et à la responsabilité de chacun. Leur entretien et leur rangement conditionnent le bon fonctionnement des activités du CFMI. En cas de constat d'anomalies, en avertir immédiatement l'administration du CFMI. À l'issue de chaque cours le matériel sera rangé et le mobilier de la salle remis en place (tables et chaises replacées, pianos fermés, câbles rangés, appareils électriques mis hors tension, éclairages éteints, fenêtres fermées). Certains enseignements ont lieu dans des locaux mis à disposition par des structures partenaires du CFMI (écoles, écoles de musique, lieux culturels, etc.). Les étudiants et les enseignants doivent se conformer au règlement intérieur de ces lieux.

Prêt des salles

Les salles de cours et studios peuvent être utilisés par les étudiants du CFMI en dehors des heures de cours pour des travaux en lien avec la formation. Les clés sont à retirer auprès du secrétariat (respecter les heures d'ouverture). Lors de la remise de ces clefs, l'étudiant signe un registre. Il s'engage à rendre les clés le soir même ou, après accord, soit dans une

boîte, soit le lendemain avant le début des cours. Une contre-signature sera exigée. Durant le temps d'emprunt l'étudiant est considéré comme responsable de la salle et de ses équipements. Tout étudiant ne respectant pas ces règles ne pourra plus bénéficier du prêt de salle.

Prêt de matériel pédagogique

Les étudiants du CFMI peuvent emprunter du matériel pédagogique courant (instruments, matériel audio, vidéo) pour une utilisation sur leurs terrains de stages ou pour un apprentissage personnel. Le matériel sensible (ordinateurs, micros « haut de gamme », etc.) peut être emprunté dans le cadre d'actions spécifiques. Cela devra alors faire l'objet d'une convention particulière. Dans ce cas, il est nécessaire de se rapprocher de l'administration du CFMI. Les horaires d'ouverture de l'instrumentarium ainsi que les règles spécifiques au studio sont affichés. Il convient de les respecter.

Le temps d'emprunt sera défini en fonction des projets des étudiants et des besoins du CFMI. Les étudiants devront se munir de sacs, caisses ou valises adaptés afin de protéger au maximum le matériel emprunté lors du transport. Tout étudiant désirant faire un emprunt doit remettre au secrétariat une attestation d'assurance garantissant un montant d'au minimum 3000 €. Le responsable technique du CFMI, peut fournir une fiche explicative à destination des compagnies d'assurance. En cas d'impossibilité de restitution du matériel (vol, perte) ou de détérioration, l'emprunteur sera tenu pour responsable et devra faire appel à son assureur qui prendra en charge le remplacement ou la réparation du matériel. En avertir immédiatement l'administration. Tout contentieux sera transmis au service juridique de l'université. Les personnes ne respectant pas ces règles ne pourront plus emprunter de matériel du CFMI.

Atelier de lutherie expérimentale (ALEX)

Dans le cadre de la formation, les étudiants sont amenés à travailler dans l'atelier du CFMI. Il convient de respecter les règles de sécurité affichées sur place et le règlement intérieur spécifique.

L'accès au lieu ne peut se faire que pour les cas suivants : cours d'organologie avec l'enseignant, sur rendez-vous en présence de l'enseignant, ou bien par groupes de deux étudiants minimum, après validation du projet et signature d'une décharge. Pour les réalisations menées dans le cadre du cours, les étudiants utiliseront des matériaux achetés par le CFMI ainsi que des objets de récupération. Les fournitures et matières premières pour les projets personnels sont à la charge de l'étudiant. Hormis certaines réalisations collectives, les pièces construites dans le cadre du cours appartiennent à l'étudiant.

Photocopies

Le photocopieur est à l'usage de l'administration et des enseignants du CFMI pour la préparation de leurs cours. Les tirages en nombre doivent être faits à l'imprimerie de l'université. Les enseignants peuvent se renseigner auprès du secrétariat. Dans le cadre d'un cours, les étudiants peuvent être autorisés exceptionnellement à utiliser le photocopieur lorsqu'un enseignant demande la copie d'un document. Tout étudiant ne respectant pas ces règles se verra interdire l'accès au local de photocopie. Certains dossiers ou mémoires feront l'objet d'un tirage à l'imprimerie pour une distribution par le CFMI aux membres des jurys. Les documents à dupliquer doivent alors être déposés au secrétariat sous les formes et dans les délais prescrits. Les travaux de duplication et les frais d'envoi des dossiers remis hors délais sont à la charge des étudiants.

Assurance

Les instruments et autres matériels personnels des étudiants ne sont pas assurés par le CFMI : il est vivement conseillé de souscrire à une assurance couvrant ces biens. Chaque étudiant doit être couvert en responsabilité civile. Pour pouvoir intervenir en stage dans les écoles ou d'autres structures, il devra impérativement fournir une attestation.

Secrétariat

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte du secrétariat. Il convient de les respecter. Par respect pour le travail des personnels, il est demandé d'éviter les afflux dans le bureau et, pour tout problème administratif nécessitant un temps de rencontre important, de prendre rendez-vous au préalable.

Documents à fournir

En début d'année universitaire, il est demandé aux étudiants de signer le document attestant qu'ils ont lu et acceptent ce règlement intérieur. Ils devront également remettre au secrétariat :

- un certificat d'assurance spécifiant la prise en charge, à hauteur de 3 000 €, du matériel qu'ils empruntent au CFMI, en cas de vol, de perte ou détérioration, au titre de l'année universitaire ;
- une attestation de garantie en responsabilité civile (indispensable pour les stages) ;
- un certificat de bonne santé signé par un médecin (indispensable pour les interventions en petite enfance).

Informations pratiques



LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UNIVERSITÉ

Le numérique à l'Université de Lille, ce sont des moyens de se connecter en tout lieu, d'avoir accès à des informations sur la vie et l'organisation de l'université, des procédures dématérialisées ou encore des outils pour échanger et collaborer.

Identité numérique

Dès votre inscription, une identité numérique et un compte associé sont automatiquement générés. En tant qu'étudiant de l'Université de Lille, vous disposez d'une adresse de messagerie de type : *prenom.nom.etu@univ-lille.fr*. Vous pouvez gérer ces informations via l'application « Mon Identité numérique » disponible dans l'ENT.

Environnement numérique de travail (ENT) : applications, actualités et intranet

Au quotidien, l'ENT ULille est votre porte d'entrée pour accéder aux applications pratiques, à la plateforme pédagogique Moodle, aux alertes et actualités de l'université, à l'intranet proposant des informations, documents et contacts, classés par thèmes (aides et accompagnement, scolarité, orientation-insertion, vie pratique...). C'est un outil en constante évolution : de nouvelles applications, de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux contenus sont régulièrement disponibles.

Consultez-le régulièrement : <https://ent.univ-lille.fr>

Se connecter au réseau sans fil – WIFI

Pour vous connecter au réseau sans fil, choisissez le réseau wifi sécurisé *Eduroam* avec authentification (identifiant : votre adresse électronique ULille complète). En cas de difficulté, une documentation *Eduroam* est accessible sur le wifi ULille – accueil ainsi qu'un tutoriel sur *Infotuto*.

Messagerie

Vous bénéficiez d'un dispositif de messagerie collaborative (mails, carnet d'adresses, agendas partagés), basé sur le logiciel *Zimbra*.

Travailler à distance : Zoom

La licence Zoom souscrite par l'université permet d'animer des réunions jusqu'à 300 personnes sans limitation de durée ou d'organiser des webinaires pouvant être suivis par 500 personnes.

Emploi du temps

Votre emploi du temps est accessible par l'application *Hyperplanning* disponible dans l'ENT.

Vous pouvez vous y abonner (téléphone, tablette, ordinateur) en copiant les adresses ou en scannant les QR-codes ci-dessous dans une application d'agenda connecté :



1A

<https://bit.ly/3eA7lpZ>



2A

<https://bit.ly/3RC89JB>



Vérifiez bien que vous êtes « abonné » afin d'avoir toujours la dernière version à jour.

Sauvegarde / stockage

Un service de stockage et de partage de fichiers, *Nextcloud*, est disponible dans votre ENT. Vos fichiers sont stockés de manière sécurisée sur les infrastructures de l'université. Vos données sont sauvegardées quotidiennement et peuvent être restaurées en cas d'erreur de manipulation.

Proposé avec un espace de 50 Go, ce service vous permet d'accéder à vos données depuis n'importe quel appareil connecté à internet, de partager de manière sécurisée des fichiers vers des utilisateurs extérieurs.

Une suite bureautique a en outre été intégrée dans *Nextcloud*. Elle permet l'édition simultanée par plusieurs utilisateurs de documents (textes, feuilles de calcul, présentations).

Ressources en ligne : découvrir, apprendre, comprendre, réviser

Pour apprendre ou réviser vos cours, les Universités Numériques Thématiques (UNT) vous offrent la possibilité de consulter des milliers de ressources libres et de vous tester dans vos disciplines. L'Université de Lille œuvre depuis plus de dix ans à l'élaboration de ressources et de dispositifs numériques mutualisés au sein des Universités Numériques Thématiques. Ces UNT, au nombre de huit, couvrent l'ensemble des champs disciplinaires et sont autant de services pour les étudiants et les enseignants.

Les UNT sont encore en lien avec FUN (<https://www.fun-mooc.fr/fr/>) et vous offrent la possibilité d'explorer les connaissances avec le MOOCs, ou d'accéder à des parcours avec : <http://univ-numerique.fr/ressources/fun-ressources/> .

Pactes

C'est un portail régional qui vous permettra dès à présent de vous approprier une méthodologie de travail universitaire, tester votre maîtrise des prérequis disciplinaires pour les filières scientifiques et les travailler si nécessaire, vérifier la maîtrise des outils numériques.

D'autres ressources sont mises en ligne en cours d'année pour vous permettre de vérifier votre niveau d'expression écrite et d'accéder à une communauté d'entraides.

Adresse : <https://pactes.u-hdf.fr/> (choisissez votre établissement et utilisez votre identifiant et mot de passe Université de Lille)

Ce site est complémentaire aux dispositifs proposés par l'Université de Lille et est mis en ligne par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France.

Infotuto : des ressources pour les services numériques

Vous y trouverez des tutoriels pour concevoir et produire des ressources et des aides pour un usage facilité des plateformes pédagogiques (plateforme pédagogique Moodle, POD, *Compilatio*, etc.), ainsi que des documentations utilisateurs pour les services précédemment cités (messagerie, travail collaboratif...).

<https://infotuto.univ-lille.fr/>

Sites du CFMI

Le site internet du CFMI de Lille : <https://cfmi.univ-lille.fr/>

Facebook officiel : <https://bit.ly/3B5CCc4>

Chaîne Youtube : <https://bit.ly/3qqsKoj>

LE CLIL : CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Le CLIL a en charge l'enseignement/apprentissage transversal des langues vivantes. Il comprend :

- Le pôle DELANG qui coordonne et gère toutes les UE des 22 langues vivantes, proposées et les DUFL (Diplômes Universitaires de Formation en Langue) de l'Université de Lille ;
- Le pôle DEFI qui a en charge les enseignements en FLE (Français Langue Étrangère), accueille les candidats internationaux allophones souhaitant progresser en langue, culture et civilisation françaises, en articulation avec les diplômes nationaux ou en vue de la délivrance de Diplômes Universitaires d'Études Françaises (DUEF) de niveau A1 à C2.
- Un pôle transversal qui coordonne les certifications et les CRL (Centres de Ressources en Langues).

Les enseignements sont répartis dans des antennes de proximité où les étudiants pourront se renseigner et s'inscrire en fonction de leur filière. La direction du CLIL est située dans le bâtiment SUP/SUAIO sur le campus Cité Scientifique, avenue Carl Gauss.

Bureau des certifications

Vous avez envie de faire certifier votre niveau en langue ? Le CLIL offre la possibilité aux étudiants d'obtenir une ou plusieurs certifications en langues, comme le CLES ou d'autres certifications externes.

Certifications proposées : CNaVT, Certification des compétences en néerlandais, GOETHE, Certification des compétences en allemand, TOCFL, Certification des compétences en chinois, TOEIC - Test de compétences en anglais, CLES, Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur. Pour plus de précisions : <https://clil.univ-lille.fr/certifications>

La passation de ces certifications est possible et nécessite une inscription. La certification CLES est prise en charge par l'établissement pour les étudiants inscrits à l'Université de Lille, à raison d'une inscription par année universitaire. Le CLES est une certification : accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et reconnue au niveau européen (NULTE), adossée au Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL), qui atteste d'un niveau de compétence B1, B2 ou C1 dans 4 activités langagières, qui est offerte en allemand, anglais, arabe, espagnol, grec moderne, italien, polonais, portugais, russe, qui s'adresse à tout public.

Contact : cles@univ-lille.fr
www.certification-cles.fr

Le CRL : un dispositif d'accompagnement pour l'apprentissage des langues

Les Centres de Ressources en Langues (CRL) du CLIL sont des espaces multimédias pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Ils mettent à votre disposition une base de ressources répertoriées, des outils et l'accompagnement nécessaire pour organiser votre parcours d'apprentissage. Au CRL, vous pourrez travailler de façon indépendante, à votre rythme, et être accompagné vers l'atteinte de vos objectifs.

Le CRL vous offre des ressources matérielles et humaines, riches et variées pour : passer un test de positionnement en langue, travailler la langue dans tous ses aspects, communiquer avec d'autres (étudiants, natifs), développer votre compétence à apprendre en autonomie, préparer des certifications, vous conseiller et vous guider.

Les langues proposées au CRL sont celles enseignées au sein de l'Université de Lille, soit : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le catalan, le chinois, le danois, l'espagnol, le français langue étrangère, le grec moderne*, l'hébreu*, le hongrois*, l'italien, le japonais, la langue des signes française, le néerlandais, le norvégien, le persan*, le polonais, le portugais, la russe, le suédois*, et le tchèque*. (* : langues d'ouverture).

L'inscription est libre et gratuite pour les étudiants, enseignants ou personnels de l'Université de Lille et se fait en ligne directement par l'application CALAO autoformation que vous trouverez dans votre ENT. Passez ensuite au CRL pour découvrir les ressources sur site et les activités pédagogiques complémentaires proposées telles que le tutorat en langues, les ateliers de conversation, le tandem et télé-tandem, les cafés langues...

L'Université de Lille comporte 5 CRL sur les campus de Cité Scientifique et Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq, IAE dans le Vieux-Lille, Infocom et LEA à Roubaix. Contact : crl@univ-lille.fr

Contact : clil@univ-lille.fr

Téléphone : 03 62 26 81 88

Site internet : <https://clil.univ-lille.fr>

<https://www.facebook.com/CLILUnivLille>

POLITIQUE « HANDICAP » DE L'ÉTABLISSEMENT

L'université de Lille a adopté la charte Université-Handicap en conseil d'administration. En signant cette charte, elle entend développer et rendre visible la politique menée en direction des étudiants en situation de handicap.

Le relais handicap de l'université de Lille

Le Relais Handicap dépend du bureau de la Vie étudiante. Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants pour ce qui touche spécifiquement au handicap, temporaire ou permanent (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychologique, troubles spécifiques du langage) et des maladies évolutives.

Son rôle est d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans la mise en place des conditions favorables à la réussite de leurs études et à leur vie sur le campus Il propose notamment les services suivants :

- Aménagement des études et mesures d'accompagnement, en lien avec les équipes pédagogiques, les référents handicap des UFR et le médecin en charge des étudiants en situation de handicap ;
- Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le service de la scolarité notamment ;
- Accompagnement à la constitution des dossiers MDPH, en lien avec le médecin en charge des étudiants en situation de handicap et de l'équipe plurielle interne à l'université de Lille ;
- Organisation des examens (contrôles continus et terminaux), en lien avec la scolarité et les composantes (temps de composition supplémentaire, agrandissements, matériel spécifique...) ;
- Orientation vers les services compétents de l'université ;
- Remontée des demandes et souhaits auprès de la commission handicap ;
- Prêt de matériel.

Si vous avez des besoins spécifiques ou si, tout simplement, vous souhaitez prendre des renseignements, nous vous engageons à franchir les portes du Relais Handicap le plus tôt possible dans l'année universitaire.

Contact

Campus Pont de Bois, Villeneuve d'Ascq, Maison des étudiants (le BVEH est au 1^{er} étage). Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

03 20 41 73 97 – bveh.pdb@univ-lille.fr

Le référent handicap du CFMI

Le référent handicap est un enseignant, désigné par le conseil d'institut du CFMI. Il sert d'intermédiaire entre le Relais Handicap de Lille, les étudiants en situation de handicap ou gravement malades et les autres enseignants. À ce titre, il contribue à la mise en œuvre de la politique handicap de l'université.

Le référent handicap. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui être transmises dans le cadre de sa fonction, par les étudiants ou par les services en charge du handicap à l'université de Lille. Il est identifié comme tel sur tout support de communication (guide des études, portail, site, panneau Vie Étudiante, etc.).

Le rôle du référent handicap est :

- de rencontrer individuellement chaque étudiant concerné et de lui faire remplir un formulaire qui sera notamment utile à la passation des épreuves de contrôle continu. Cette rencontre permet également d'être à l'écoute des demandes de l'étudiant liées à la formation et à son insertion dans la formation (les autres demandes sont à formuler par l'étudiant au Relais Handicap ou au médecin du SIUMPPS en charge des étudiants en situation de handicap) ;
- d'informer les membres de l'équipe de formation des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap (demande de cours ou de plans de cours en version numérique par exemple) ;
- le cas échéant, de réserver auprès du Relais Handicap le matériel nécessaire à la passation des épreuves de contrôle continu (ordinateur portable équipé, sujets en braille ; les agrandissements de sujet étant réalisés directement par les enseignants) ;
- de constituer un vivier d'étudiants susceptibles d'assumer la fonction de secrétaires d'examen pour les épreuves de contrôle continu
- de veiller à la gestion quotidienne des problèmes qui pourraient surgir au sein de l'institut ;
- d'informer et orienter les étudiants en situation de handicap temporaire.

Le référent handicap pour le CFMI est Philippe POISSON
philippe.poisson@univ-lille.fr
Bureau A2-580 – 03.20.41.73.11 – 06.70.67.82.52

LA MAISON DE LA MÉDIATION : INFORMER ET PRÉVENIR

Ouverte à tous, étudiants et personnels de l'Université, dans le respect des règles de déontologie et en concertation avec les services et composantes de l'établissement, elle est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridico-administratives. Elle a pour missions de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser enfin la communauté universitaire, notamment par la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la laïcité.

La maison de la médiation est associée aux cellules harcèlement (sexuel et moral) et au médiateur (réfèrent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations).

Cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral (CESAHM). *contact-harcelement-moral@univ-lille.fr*

Cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CEVIHS). *contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr*

Médiateur, réfèrent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations. *amadou.bal@univ-lille.fr*

Tout étudiant ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes, peut faire un signalement auprès de l'université par le biais du formulaire en ligne sur l'intranet : <https://intranet.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/> rubrique Signalement, onglet « Comment faire un signalement ».

maison-mediation@univ-lille.fr
03.62.26.91.16



Centre de Formation de Musiciens Intervenants

Adresse postale	CFMI – Université de Lille Campus « Pont de bois » Rue du Barreau – BP 60149 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Courrier électronique	<i>cfmi@univ-lille.fr</i>
Site Internet	<i>https://cfmi.univ-lille.fr/</i>
Réseaux sociaux	 CFMI de Lille-officiel  CFMI Lille
Localisation	Bât. A 2 ^e niveau – Tour du bâtiment d'extension
Téléphone	03.20.41.73.11

CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS
INSTITUT SUPÉRIEUR
D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES

UNIVERSITÉ DE LILLE
CAMPUS PONT-DE-BOIS



cfmi.univ-lille.fr
03.20.41.73.11
cfmi@univ-lille.fr